

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2019.11.12\_12**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusé(e)s** (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

**Était absente** : Madame Fabienne REGAZZONI

**Secrétaire de séance** : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 Novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)  
Présents : 15  
Votants : 18  
Pour : 18  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : APPROBATION DU PROJET « REMISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE D'UN  
APPARTEMENT LOCATIF COMMUNAL »  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FDEC**

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU - Maire

Considérant la date de création (année 70) de l'appartement locatif,  
Considérant l'état de vétusté du réseau électrique,  
Nécessitant l'urgence de mise en conformité du réseau électrique pour des raisons de sécurité,

Il convient donc de programmer la remise en conformité électrique totale dans les pièces suivantes : séjour, les deux chambres, la cuisine, le WC et la salle de bain.

La remise en conformité de l'alimentation de la chaudière est aussi nécessaire.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Remise en conformité d'un appartement locatif	4 354.00 €	Subvention Département - FDEC	39 % sur la base de 4 354.00 € HT	1 698.06 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 354.00 €</b>	TOTAL subventions attendues		1 698.06 €
<b>TVA</b>	435.40 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		3 091.34 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 789.40 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>4 789.40 €</b>

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** le projet « Remise en conformité électrique d'un appartement locatif communal »
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **4 789.40 € TTC.**
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Départemental au titre du FDEC.
- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental une subvention de **1 698.06 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-2019111212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 Novembre 2019

Monsieur Le Maire,

François RIEU.

